



## CONFERENCE PARLEMENTAIRE INTERNATIONALE: LES PARLEMENTS ET LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Réunion organisée par l'Assemblée législative plurinationale de Bolivie et l'Union interparlementaire

7 - 9 avril 2014 – Santa Cruz de la Sierra, Bolivie

Genève, le 26 février 2014

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir d'inviter votre Parlement à prendre part à la Conférence parlementaire intitulée : **Les parlements et les droits des peuples autochtones**, qui se déroulera les 7, 8 et 9 avril de cette année dans la ville de Santa Cruz de la Sierra, en Bolivie.

Cette conférence, organisée conjointement par l'Assemblée plurinationale de Bolivie et l'Union interparlementaire, poursuit deux objectifs importants. Le premier est un objectif à long terme, qui consiste à mettre en valeur le rôle majeur joué par les parlements dans la défense des droits des peuples autochtones.

Le second, d'ordre plus stratégique, a pour finalité de tracer les grandes lignes d'une contribution parlementaire à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones. Cette conférence mondiale, convoquée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour le mois de septembre 2014 à New York, constituera l'occasion idéale de pour faire connaître la cause des peuples autochtones et les difficultés passées et présentes auxquelles ils sont confrontés, ainsi que de débattre des bonnes pratiques visant à garantir le respect de leurs droits.

Nous savons que d'innombrables efforts ont été consentis par les parlements pour améliorer la représentation politique des peuples autochtones et garantir une meilleure protection de leurs droits. C'est la raison pour laquelle nous sommes convaincus que la Conférence parlementaire en Bolivie constitue pour les parlements une occasion unique de tirer les enseignements de leurs actions et d'apporter une contribution majeure à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones.

La Conférence parlementaire se propose d'analyser le rôle joué par les parlements dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007), de passer en revue l'application des recommandations contenues dans la Déclaration du Chiapas et de débattre de certains points précis, notamment la réglementation et l'application du droit au consentement préalable, libre et éclairé.

./.

Nous espérons vivement que votre Parlement enverra une délégation à cette importante réunion. Nous vous invitons donc à transmettre un exemplaire de la présente invitation et des documents qui l'accompagnent aux membres des commissions parlementaires chargées de ces questions, ainsi qu'aux éventuels représentants des peuples autochtones.

Vous trouverez en annexe à la présente l'ordre du jour de la Conférence, ainsi qu'un document d'information générale. Vous trouverez également un formulaire d'inscription à compléter et renvoyer au Secrétariat de l'UIP avant le 15 mars 2014.

Nous vous remercions par avance des efforts que vous consentirez pour que votre Parlement prenne part à cette importante conférence parlementaire qui devrait contribuer à accroître la participation des peuples autochtones dans la vie politique et à améliorer la protection concrète de leurs droits.

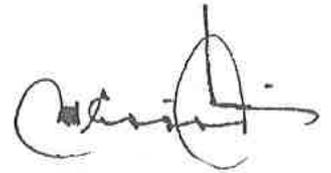
Nous restons à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.



Anders B. Johnsson  
Secrétaire général de l'Union  
interparlementaire



Eugenio Rojas Apaza  
Président de la Chambre des  
Sénateurs



Marcelo W. Elío Chávez  
Président de la Chambre  
des députés